

résidence, étant entendu que les directives à appliquer pour faire ces paiements sont les suivantes : il ne sera effectué de paiements que pour la partie de la perte en sus de 20 p. 100 et pour les pensions dont le montant, une fois ajusté, ne dépasserait pas 50 p. 100 du traitement de base net d'un administrateur adjoint de 2^e classe (classe P-1, échelon I), et un rapport sur les dépenses ainsi faites en application de la présente résolution sera soumis par le Comité mixte à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

31/197. Placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Notant avec préoccupation que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a effectué des placements à long terme, dans des titres de sociétés transnationales, qui se montent à 600 millions de dollars environ,

Rappelant les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organisations internationales en ce qui concerne le nouvel ordre économique international et les sociétés transnationales,

Tenant compte du fait que les placements effectués par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des titres de sociétés transnationales peuvent aller à l'encontre des objectifs et des buts des organismes des Nations Unies,

Considérant que le montant des placements effectués par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies directement dans des pays en développement, bien qu'en augmentation, est extrêmement faible,

1. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité des placements, dont la composition sera élargie à la présente session⁹⁴ pour assurer une répartition géographique plus diversifiée et plus équitable, de veiller à ce que les ressources placées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des titres de sociétés transnationales soient placées à des conditions sûres et rentables et, dans toute la mesure possible, dans des titres de qualité de pays en développement;

2. *Prie également* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, sur l'application de la présente résolution.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

31/198. Nominations aux sièges devenus vacants au Comité des contributions⁹⁵

A

L'Assemblée générale

Nomme membres du Comité des contributions, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Richard V. Hennes,
M. Junpei Kato,
M. Dragos Serbânescu.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

B

L'Assemblée générale

1. *Nomme* membres du Comité des contributions, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Talib El-Shibib,
M. Gbadebo Oladeinde George,
M. Euthimios Stoforopoulos;

2. *Nomme* membre du Comité des contributions, pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Wilfried Koschorreck;

3. *Nomme* membre du Comité des contributions, pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Bernal Vargas Saborio.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

*
* * *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des contributions se composera des membres suivants : M. Abdel Hamid ABDEL-GHANI (Egypte)*, M. Amjad ALI (Pakistan)**, M. Miguel A. DÁVILA MENDOZA (Mexique)**, M. Talib EL-SHIBIB (Irak)***, M. Gbadebo Oladeinde GEORGE (Nigeria)***, M. Richard V. HENNES (Etats-Unis d'Amérique)***, M. Junpei KATO (Japon)***, M. Japhet G. KITI (Kenya)*, M. Wilfried KOSCHORRECK (République fédérale d'Allemagne)**, M. Angus J. MATHESON (Canada)*, M. John I. M. RHODES (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*, M. Michel ROUGÉ (France)**, M. Dragos SERBÂNESCU (Roumanie)***, M. David SILVEIRA DA MOTA (Brésil)*, M. Euthimios STOFOROPOULOS (Grèce)***, M. Anatoly Seménovitch TCHISTYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)**, M. TIEN Yi-nung (Chine)** et M. Bernal VARGAS SABORÍO (Costa Rica)*.

* Mandat expirant le 31 décembre 1977.

** Mandat expirant le 31 décembre 1978.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1979.

31/199. Confirmation des nominations faites par le Secrétaire général aux sièges devenus vacants au Comité des placements

L'Assemblée générale

1. *Confirme* la nomination par le Secrétaire général des personnes suivantes comme membres du Comité des placements, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Aloysio de Andrade Faria,
M. B. K. Nehru,
M. Stanislaw Raczkowski;

2. *Confirme* la nomination par le Secrétaire général de la personne suivante comme membre du

⁹⁴ Voir sect. II de la résolution 31/196.

⁹⁵ Voir également résolution 31/96.

Comité des placements, pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Toshio Shishido.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

*
* *

Par suite des nominations ci-dessus, le Comité des placements se composera des membres suivants : M. R. Manning BROWN**, M. Aloysio de Andrade FARIA***, M. Jean GUYOT**, l'honorable David MONTAGU*, M. B. K. NEHRU***, M. Yves OLTRAMARE*, M. Stanislaw RACZKOWSKI*** et M. Toshio SHISHIDO**.

* Mandat expirant le 31 décembre 1977.

** Mandat expirant le 31 décembre 1978.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1979.

31/200. Nominations aux sièges devenus vacants à la Commission de la fonction publique internationale

L'Assemblée générale

Nomme membres de la Commission de la fonction publique internationale, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Amjad Ali,

M. Michael O. Ani,

M. P. N. Haksar,

M. Anatoly Semënovitch Tchistyakov,

Mme Halima Warzazi.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

*
* *

Par suite des nominations ci-dessus, la Commission de la fonction publique internationale se composera des membres suivants : M. A. L. ADU (Ghana)***, M. Amjad ALI (Pakistan)***, M. Michael O. ANI (Nigéria)***, M. Pascal FROCHAUX (Suisse)***, M. Toru HAGIWARA (Japon)*, M. P. N. HAKSAR (Inde)***, M. Robert E. HEMPTON (Etats-Unis d'Amérique)*, M. A. H. M. HILLIS (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*, M. Jifi NOSEK (Tchécoslovaquie)***, M. Antonio Fonseca PIMENTEL (Brésil)*, M. Jean-Louis PLIHON (France)*, M. Raúl A. QUIJANO (Argentine)***, M. Anatoly Semënovitch TCHISTYAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)***, M. Doudou THIAM (Sénégal)** et Mme Halima WARZAZI (Maroc)***.

* Mandat expirant le 31 décembre 1977.

** Mandat expirant le 31 décembre 1978.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1980.

31/201. Nominations aux sièges devenus vacants au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. Nomme membres du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Ernesto Garrido,

M. Mario Majoli,

M. Michael G. Okeyo;

2. Nomme membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1977 :

M. Sol Kuttner,

M. August Marpaung,

M. Rudolf Schmidt.

107^e séance plénière
22 décembre 1976

*
* *

Par suite des nominations ci-dessus, les membres et membres suppléants du groupe élu par l'Assemblée générale au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, dont le mandat expire le 31 décembre 1979, seront les suivants :

Membres

M. Ernesto GARRIDO (Philippines),

M. Mario MAJOLI (Italie),

M. Michael G. OKEYO (Kenya).

Membres suppléants

M. Sol KUTTNER (Etats-Unis d'Amérique),

M. August MARPAUNG (Indonésie),

M. Rudolf SCHMIDT (République fédérale d'Allemagne).

31/202. Création du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel⁹⁶

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3086 (XXVIII) du 6 décembre 1973, par laquelle elle a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur la question de la création d'un fonds des Nations Unies pour le développement industriel,

Rappelant également sa résolution 3307 (XXIX) du 14 décembre 1974, par laquelle elle a prié la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'étudier la création d'un fonds pour le développement industriel, qui serait financé sur la base de contributions volontaires, y compris les principes directeurs qui devraient en régir le fonctionnement,

Tenant compte des dispositions relatives à un fonds des Nations Unies pour le développement industriel, figurant aux paragraphes 72 et 73 de la section V, intitulée "Dispositions institutionnelles", de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels⁹⁷ qu'elle a approuvés à sa septième session extraordinaire par sa résolution 3362 (S-VII) du 16 septembre 1975,

Rappelant en outre sa résolution 3402 (XXX) du 28 novembre 1975, par laquelle elle a prié le Conseil du développement industriel de lui faire rapport sur cette question à sa trente et unième session,

Décide de créer un Fonds des Nations Unies pour le développement industriel, géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

⁹⁶ Voir également sect. X.B.6 ci-dessous, décision 31/426.

⁹⁷ Voir A/10112, chap. IV.